UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Transformez votre expérience en diplôme

UCO ANGERS
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

La validation des acquis de l'expérience est une certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

La VAE permet de :

› obtenir un diplôme, en lien avec son expérience professionnelle, sans devoir reprendre des études ou en complétant son expérience par quelques cours pour valider son dossier de VAE

› accéder à une formation d'un niveau supérieur ou à un concours

› concrétiser un projet de développement personnel et/ou professionnel

LES + DE LA VAE À L'UCO

Un accompagnement personnalisé, pour réussir sa VAE
Facultatif, l'accompagnement personnalisé, avec un professionnel en ingénierie de formation et d'accompagnement, est adapté aux besoins de chacun. Il comprend 24h de séances individuelles et collectives.

Une expertise reconnue dans le champ de la VAE
Forte d'un savoir-faire reconnu, l'UCO, membre des réseaux VAE régionaux et nationaux, a piloté la mise en place de la VAE dans les universités catholiques et forme des accompagnateurs et jurys VAE depuis plus de 20 ans.

Un environnement de travail privilégié
Proche de la gare et du centre-ville, l'UCO offre un cadre de travail agréable et performant : accès aux ressources documentaires des 3 bibliothèques universitaires, centre audiovisuel multimédia, salles informatiques, etc.

Une équipe administrative et pédagogique à l'écoute
Sur demande, l'équipe VAE propose une aide dans les démarches administratives et l'élaboration du dossier : conseil et soutien de la réflexion à la rédaction, préparation à la soutenance, suivi post-soutenance, suivi administratif, etc.

DÉROULEMENT DE LA DÉMARCHE VAE

1 Entretien de discernement avec le candidat pour :

- confirmer le diplôme ou la certification qui correspond à son besoin
- lui présenter la démarche VAE
- définir avec lui les objectifs de la VAE

Le pôle VAE de l'UCO étudie ensuite la demande de certification VAE du candidat en fonction de son projet professionnel et personnel.

2 Instruction du dossier de recevabilité / livret 1

Le candidat constitue le dossier qui recense ses expériences professionnelles et/ou extra-professionnelles en rapport avec le référentiel du diplôme/de la certification visé(e).

Le pôle VAE de l'UCO étudie le dossier pour attester que les objectifs du candidat peuvent être atteints. L'université de convention valide ou non la recevabilité.

3 Constitution du dossier professionnel / livret 2

- formalisation du financement avec le candidat
- définition des attendus (dossier professionnel et de la soutenance) avec le candidat
- rédaction du dossier professionnel par le candidat ; ce dossier présente 2 ou 3 expériences professionnelles significatives qui lui ont permis de déployer des compétences correspondant au référentiel du diplôme/de la certification visé(e)

4 Évaluation du dossier professionnel

- remise du dossier professionnel aux membres du jury 4 semaines avant la soutenance
- soutenance devant un jury composé du responsable de diplôme/d'enseignants/formateurs/professionnels, suivie d'un temps de questions et d'échanges

5 Suivi post soutenance

- bilan avec le candidat, l'accompagnateur et la responsable du pôle VAE
- en cas de validation partielle, suivi du candidat par la responsable du pôle VAE

PUBLIC

Toute personne, indépendamment de sa nationalité, son statut et son niveau de formation, justifiant d'au moins un an d'expérience (professionnelle ou extra-professionnelle) à temps plein, en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE.

INSCRIPTION ET CALENDRIER

Candidature tout au long de l'année, auprès du pôle VAE de l'UCO

Durée de la démarche VAE : entre 9 et 12 mois (renouvelable 1 an)

COÛT ET FINANCEMENT

Sans accompagnement : 1 100 €

Avec accompagnement par l'équipe VAE de l'UCO : 2 600 €

Financement selon le statut du candidat :

- CPF : site mon compte formation
- Plan de développement des compétences de l'entreprise/OPCO
- Autres : Pôle emploi, Région…

CHIFFRES CLÉS

- 21 candidats accompagnés en VAE à l'UCO en 2021/2022
- 100 % des candidats, ayant constitué leur dossier professionnel ont mené à terme leur VAE
- taux de réussite globale : 90 %
- taux de satisfaction : 80 %

Diplômes les plus demandés : licence Sciences de l'éducation, master Sciences de l'éducation, bachelor Chargé de gestion et de développement des ressources humaines, master MEEF 1er degré, master MEEF 2nd degré

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Site du ministère du Travail : www.vae.gouv.fr

Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

ACCÈS

Gare à 10 minutes à pied | Parking Marengo (gare)
Lignes bus n°2, 3 ou 9 - arrêt André Leroy
Ligne tramway - arrêt Foch Haras

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée.

Référente handicap : Nadège Doisneau

CONTACT

Pôle VAE
3 place André Leroy - Angers
02 41 81 67 47 | vae@uco.fr

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST

angers.uco.fr

© Université catholique de l'Ouest, 2022 - Photo Corinne Nicolle